

Abus sexuels : à quand une commission d'enquête à l'Education nationale ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 19 novembre 2018



Article tiré du Bulletin d'André Noël du 8 octobre :

L'idée saugrenue de créer une commission d'enquête parlementaire sur les cas de pédophilie dans l'Eglise n'est pas venue de ce repaire de francs-maçons qu'est le Sénat, ni de députés anticléricaux de la gauche socialo-éclo-communiste, mais de l'hebdomadaire Témoignage chrétien. Cela n'étonnera pas ceux qui se rappellent que ce journal a été, religieusement, de tous les combats contre la tradition de l'Eglise et, politiquement, contre la droite. Qu'il se soucie de ce phénomène, pourquoi pas ? Mais s'il se réclame de l'étiquette chrétienne, c'est vers les tribunaux ecclésiastiques que l'hebdomadaire aurait dû se tourner, et non pas vers une institution laïque qui ne peut que stigmatiser l'Eglise à laquelle ses rédacteurs font profession d'appartenir. En fait, il s'agit d'un « coup de pub » de cette feuille progressiste à l'audience déclinante !

A cause de querelles internes et de difficultés financières, Témoignage chrétien – ou Hebdo-TC – n'avait plus d'édition papier, mais paraissait uniquement sur Internet. Le numéro dans lequel figure cet appel à la création de cette commission est le premier de la nouvelle série qui reparait dans les kiosques. Reprise assurée dans les media, de la demande d'une commission d'enquête, une publicité gratuite... Des personnalités politiques sont cosignataires de cet appel,

Jean-Pierre Mignard, ami de Hollande et son ancien conseiller et **Roselyne Bachelot**, reconvertie en saltimbanque télévisuelle. Ces personnalités ne tiennent pas compte du règlement de l'Assemblée nationale – comme, d'ailleurs, celui du Sénat – qui ne prévoit la création d'une telle commission que pour ce qui touche au gouvernement de la République.

Bien entendu, c'est pain bénit pour cette gauche qui nourrit une vigilante hostilité à l'égard de l'Eglise. Des élus ont donc saisi la balle au bond ! Plusieurs parlementaires se sont déjà prononcés en faveur de cette commission d'enquête, à l'instar des sénatrices (PS) **Laurence Rossignol** et **Marie-Pierre de La Gontrie** ou le député (LREM) **Jacques Maire**. La socialiste **Valérie Rabault** l'a annoncé : « Je proposerai au groupe des députés socialistes à l'Assemblée nationale que nous demandons cette commission. » Le sénateur écolo Esther Benbassa y est également favorable. « On n'est pas un tribunal mais il faut faire toute la lumière sur ce fléau. L'Eglise ne fait pas grand-chose pour l'endiguer. Le couvercle ne doit pas être refermé. »

Comment est-ce possible, dans un Etat laïc, que des parlementaires prétendent faire le ménage à la place de l'Eglise, au motif qu'elle ne ferait « pas grand-chose » elle-même ? Réponse (tardive) de Laurence Rossignol (PS) à cette objection : les enfants, avant d'être de petits catholiques, sont les enfants... de la République et les élus de celle-là doivent donc s'en occuper !

Nous leur conseillons vivement de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, ce que l'Eglise, depuis Pie XII, appelle une « saine laïcité » ! Or, ce qui concerne César, c'est ce qui se passe dans l'Education nationale et les pédophiles qui y sévissent – avec la discrétion de violette des media qui s'acharnent sur les prêtres – les députés et les sénateurs devraient d'abord enquêter sur ce phénomène et l'attitude de l'Education nationale vis-à-vis de ces crimes, cela justifierait une commission d'enquête parlementaire.

Quelques chiffres officiels afin de les inspirer, pour ne prendre que ceux qui sont connus et incontestables puisque émanant de la rue de Grenelle. En 2016, 26 enseignants ont été radiés de l'Education nationale pour agressions sexuelles et viols. Plus largement, il y eut 83 condamnations pour faits graves, qui ont donné, ou vont donner lieu à une réponse de l'administration (révocations notamment pour violences sur mineurs ou pédopornographie, mais aussi suspensions.)

Cette même année 2016, il y avait 9 prêtres incarcérés pour pédophilie et 21 mis en examen (donc présumés innocents.) La différence est mince, mais ces derniers suscitent plus de bruit dans les media que les premiers, passés sous silence et personne ne songe à entamer des poursuites contre le ministre de l'Education nationale ou les inspecteurs d'académie. Mais ce n'est pas tout !

Le cardinal **Barbarin** est mis en cause, par la justice, pour des faits commis du temps de ses lointains prédécesseurs, à Lyon, et qu'il aurait omis de signaler à la justice. Les plaignants sont quadragénaires, si ce n'est quinquas ! Si l'on remonte aussi loin que pour l'Eglise, alors la responsabilité de l'Education nationale s'aggrave.

En mars 2015, à Villefontaine, dans la banlieue de Lyon le directeur d'une école maternelle est mis en examen pour des viols sur ses très jeunes élèves. On apprend, à cette occasion, qu'il avait été condamné en 2008, pour recel d'images pornographiques, mais il avait continué d'exercer. Motif ? Le Ministère de l'Education nationale n'avait pas été informé de cette condamnation. Cela a changé en 2008, le Ministère de la Justice est désormais tenu d'informer l'administration scolaire en cas de condamnation d'un enseignant. Mais combien d'entre eux, qui ont été condamnés pour pédophilie avant 2008, continuent d'être devant des élèves ? Voilà un sujet d'enquête pour nos parlementaires !

Dans l'Eure, en 2004, il y eut un procès à l'encontre d'un instituteur accusé de viol sur plusieurs de ses élèves : il fut condamné à 15 ans de réclusion. L'avocat de la partie civile interrogea un inspecteur de l'Education nationale, en tant que témoin, lui demandant ce qu'il faut faire, quand un élève est victime des agissements immoraux de son instituteur. Réponse de ce haut fonctionnaire : « Ne rien dire, et changer l'enfant d'école, ce que font beaucoup de mères. »

Cela mériterait que nos députés balaient devant leur porte, à l'école, pour y éradiquer la pédophilie en manifestant la même énergie que les évêques en ce qui concerne l'Eglise.